



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

cantines scolaires

Question écrite n° 131997

Texte de la question

M. Olivier Jardé attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur l'accueil des enfants souffrant d'allergies alimentaires dans les restaurants scolaires. De plus en plus d'enfants sont victimes d'allergie alimentaire. En effet, plus de 8 % des enfants sont condamnés à surveiller leur assiette. Actuellement, dans la plupart des cantines scolaires, les enfants souffrant d'allergies alimentaires ne sont pas pris en charge. Ils doivent venir avec leur nourriture préparée à la maison. Ces enfants souhaiteraient être intégrés aux restaurants scolaires et que des repas spécifiques soient préparés en fonction de leurs allergies. Or les grands groupes de restauration scolaire qui fournissent les écoles ne prennent pas en compte les allergies. Il souhaite savoir si le Gouvernement compte inciter ces groupes de restauration à fournir des repas qui satisfassent les besoins des élèves allergiques.

Données clés

Auteur : [M. Olivier Jardé](#)

Circonscription : Somme (2^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 131997

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 avril 2012, page 2957

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)